

Motions de la section Université d'Orléans

1 Militer et exercer ses missions dans un contexte de montée de l'extrême droite et de diffusion de ses idées

1.1 Motion unique

L'histoire l'a maintes fois montré, le syndicalisme est dans la ligne de mire de l'extrême droite. Pour mémoire, quelques citations recensées dans un tract de la CGT :

Jordan Bardella « honte à Sophie Binet » (meeting du 1er février 2025) ;

Marion Maréchal « Il faut une réforme syndicale dans notre pays et durcir les conditions du droit de grève en l'interdisant pendant les vacances scolaires » (Cnews, 21 mai 2024) ;

Louis Alliot « Les syndicats sont les croque-morts du monde économique et du travail, ils ne servent à rien » (25 août 2022 BFMTV).

Dégradations voire expulsion des locaux syndicaux et mise à pied d'agents dans les mairies RN, mutations d'office, voire licenciements de militants par les directions... autant d'alertes auxquelles il faut réagir.

Devant l'actuelle montée de l'extrême droite, la banalisation de sa doctrine et la reprise de ses propositions par des droites relativement moins extrêmes, les attaques à l'encontre des syndicalistes se multiplient, de la base militante aux secrétariats généraux, dans de nombreux secteurs publics et privés. Dans son communiqué du 25 mai, la CGT estime que "plus de 1000 militant-es CGT font l'objet de poursuites judiciaires ou patronales dans le cadre de leur mandat syndical". Dans l'ESR, à côté des accusations contre les militant.es de la paix en Palestine, la liberté académique et certains domaines de recherche qui sont relativement médiatisés, les membres et secrétariats de FSSCT, de différentes organisations syndicales, sont particulièrement sous le feu des présidences d'université ou d'établissements. Celles-ci n'hésitent plus à user à leur encontre de procédures-bâillon et autres intimidations via des consignations, enquêtes administratives, accusations de harcèlement dans une savante inversion de la culpabilité etc. Certaines vont jusqu'à refuser de répondre aux demandes de l'inspection du travail ou remettent en cause les expertises externes certifiées qui confirment les dysfonctionnements mis au jour par les camarades (cf. IRD). Plusieurs membres SNESUP de F3SCT ont déjà été convoqués par la police pour leurs activités syndicales au sein de l'instance ou de l'établissement (ex. 2 dossiers distincts à Poitiers, 1 à Orléans). Iels ont besoin de soutien, en particulier quand les affaires sortent et que les directions se rebiffent. Ces luttes épuisantes pour les militant.es qui les portent doivent être mieux relayées, et le syndicat (ou la fédération) au titre duquel elles sont menées doit les accompagner dans le rapport de force et se saisir des analyses produites dans ce cadre. Certes, quand iels n'en peuvent plus, que les attaquent passent par d'autres leviers professionnels (carrières, non reconnaissance d'accidents pro, par ex.), le secteur SDP peut les aider, mais c'est dans le cadre de leurs activités syndicales qu'ils s'épuisent, et le secteur SDP est déjà très sollicité !

Il est temps de se préparer à ce durcissement et cet élargissement des répressions syndicales. Dans les CSA et FSSCT, nous siégeons à titre fédéral et fonctionnons souvent en intersyndicale (en proximité en général avec la CGT et Solidaires) : nous devons resserrer les liens fédéraux et intersyndicaux. Nous devons aussi prendre conscience que toute attaque à l'encontre de l'action syndicale, de syndicalistes, de locaux syndicaux, quelle que soit l'OS, sont des attaques contre le mouvement syndical dans son ensemble. On pense par exemple aux situations extrêmes que vivent les camarades du SNCS et du SNTRS à l'IRD, à ceux de la CGT à l'EHESS, de SUD Recherche à l'INED, ou encore aux inspecteurs de Sud Travail accusés de harcèlement par leur employeur, à Sophie Binet mise en examen pour la 2e

fois en six mois, dans un silence intersyndical assourdissant, et bien évidemment à tant d'autres. Nous devons ne rien laisser passer !

Pour ce faire, nous proposons les mesures suivantes :

1. Renforcer le secteur vie syndicale avec une équipe formée à l'appui et la défense des lanceurs d'alerte, notamment réglementairement et juridiquement,
2. Mettre en place un dispositif (et le faire connaître) pour alerter le BN sur les situations tendues, recenser les faits pour les quantifier, renforcer le soutien aux militants qui alertent.
3. Construire un réseau avec des équipes similaires dans les autres OS (en France et en Europe) de l'ESR en particulier, du moins celles dont nous nous sentons proches, et construire, intégrer ou se mettre en appui des collectifs autour de ces situations individuelles (co-information, pétitions, médiatisation).
4. Inscrire un point systématique à chaque réunion de BN sur la discrimination syndicale, afin (i) d'intervenir en cas de besoin pour nos militants de terrain (un courrier du SG a un poids important dans certaines situations, de même qu'une communication large) et (ii) d'associer la voix du SNESUP aux dénonciations intersyndicales de faits qui visent la pratique syndicale dans son ensemble.

Situations évoquées

- maires RN et syndicats <https://pyreneesfm.com/carcassonne-pres-de-150-manifestants-contre-lexpulsion-de-syndicats-des-locaux-municipaux/> et <https://basta.media/Deux-syndicalistes-exclus-Fonction-publique-par-maire-RN-Henin-Beaumont-Steeve-Briois>
- tract CGT <https://www.cgt.fr/actualites/france/lutte-contre-lextreme-droite/l-extreme-droite-hait-le-syndicalisme-et-les-syndicalistes> La Charte du travail (Carta del Lavoro) mise en place par Mussolini en 1927, le décrit très clairement : « Réconciliation entre les intérêts opposés des employeurs et des travailleur-euses et leur subordination aux intérêts supérieurs de la production.
- CP CGT 25 mai <https://www.cgt.fr/comm-de-presse/2eme-mise-en-examen-de-sophie-binet-la-cgt-appelle-le-gouvernement-agir-contre-les-procedures>
- EHESS <https://cgt.fercsup.net/syndicats/syndicats-nationaux/ehess/ehess>
- INED <https://sud-recherche.org/SPIPprod/spip.php?article5044>
- IRD
 - ▶ <https://www.blast-info.fr/articles/2026/recherche-francaise-management-toxique-sous-les-tropiques-Rc-a3Ozfr3O8nW1wsqd1QQ>
 - ▶ <https://sncs.fr/2025/07/07/rapport-du-cabinet-cateis-mise-en-danger-dautrui-et-risques-graves/>
 - ▶ <https://sncs.fr/2026/05/26/ird-nouvelle-caledonie-crise-durable-des-risques-et-du-dialogue-social/>
- Licenciement Tefal <https://cgt-tefp.fr/rebondissement-dans-laffaire-tefal-notre-collegue-na-commis-aucune-faute-personnelle-selon-la-cour-dappel-de-lyon/>
- Mutation forcée (ex. SUD Educ)
 - ▶ https://www.lemonde.fr/societe/article/2025/01/11/le-tribunal-administratif-annule-la-mutation-forcee-de-kai-terada-enseignant-change-d-etablissement-en-2022-par-le-rectorat-de-versailles_6492488_3224.html
 - ▶ https://www.liberation.fr/portraits/kai-terada-un-pour-tous-20250304_K3N7UNRF5VBSZCW7DMO4CUWQFY/
- Plainte Inspection du Travail <https://tgplus.fr/article/deux-inspecteurs-du-travail-convoques-apres-une-plainte-de-leur-hierarchie/>

2 Enjeux et conséquences de la transformation du doctorat sur l'ESR

2.1 Motion unique

Le manque d'information des collègues sur ces évolutions récentes est patent. Le syndicat se doit d'assurer l'information de l'ensemble des collègues par des contenus accessibles et propres à diffuser largement.

3 Intelligence artificielle, enjeux et impacts sur nos métiers

3.1 IA dans le syndicat

3.1.1 IA dans les publications du Snesup

Le syndicat est une organisation de travailleurs et travailleuses; ses publications, textes et illustration sont des œuvres de l'esprit. Elles consistent en l'expression directe des convictions des personnes syndiquées. Dans ces médias de lutte, les produits de l'intelligence artificielle générative n'ont aucune place.

3.1.2 IA et données des syndiqué-es

Les responsables de section et les camarades qui conseillent les collègues ou assurent des accompagnement syndicaux traitent de données personnelles très sensibles. En aucun cas ces données ne peuvent être exposées à des systèmes automatisés sans le consentement éclairé, libre et spécifique des personnes concernées. Les camarades qui réalisent ces traitements ne font pas usages des IA génératives, tenues pour des systèmes opaques, propriété d'acteurs hostiles. Le SNESUP forme et épaula ses syndiqué-es à cet effet. Pour la protection des personnels, des camarades et de l'indépendance du syndicat, le SNESUP sanctionnera toute transgression avec la plus grande rigueur.

3.2 IA et service public

3.2.1 IA et données des personnels / étudiant·es

Les services de scolarité et les collègues sont amenés à traiter de données sensibles concernant leur public étudiant, notamment leur notes et le déroulé de leur cursus. En aucun cas ces données ne peuvent être exposées à des systèmes automatisés sans le consentement éclairé, libre et spécifiques des personnes concernées. Le SNESUP doit informer les collègues sur cette nécessité, qui participe de protéger les futures travailleuses que nous formons; nos manquements obèrent aussi la libre participation de ces camarades en devenir dans la lutte des classes. Le SNESUP soutient et s'associe le cas échéant aux recours des collègues et des organisations étudiantes contre de tels traitement. Il se forme et renforce ses moyens juridiques à cet effet.

3.2.2 Accès à des personnes

Pour tout besoin concernant son établissement d'enseignement supérieur, le public étudiant et le personnel a droit à un interlocuteur humain. Celui-ci ne saurait s'appuyer sur une impossibilité logicielle ou sur la production d'une intelligence artificielle pour opposer un refus. Le SNESUP s'oppose à tout projet de réorganisation des établissement d'enseignement supérieur qui compromet cette possibilité d'accéder à une personne, que ce soit directement, par une baisse des personnels au contact du public étudiant, ou par tout autre effet. Il exerce une vigilance particulière quant aux projets contenant le mot-clé «IA», presque à coup sûr délétères en la matière.

3.3 IA et enseignement

3.3.1 Objection de conscience en enseignement

Étant donné le caractère environnementalement, moralement et politiquement insoutenable des systèmes d'Intelligence Artificielle Générative, le SNESUP soutient le «Manifeste pour l'objection de conscience face à l'IA dans l'éducation et la recherche» de l'atécopol (<https://atecopol.hypotheses.org/13082>). En cohérence, il revendique la possibilité d'obtenir tout diplôme par un cursus n'exigeant pas l'utilisation de ces outils. Il porte cette revendication auprès des instances accréditant les diplômes, et de celles qui définissent des programmes universitaires à l'échelon national, dont le ministère et les Associations de Chefs Départements des IUT.

3.3.2 Éviter - Réduire - Compenser l'IAg en enseignement

Les systèmes dits d'intelligence artificielle générative et les infrastructures sous-jacentes ont des effets délétères majeurs sur l'environnement et la santé, dont la santé mentale. Ces effets nécessitent la stricte application de la séquence «Éviter - Réduire - Compenser».

Éviter le SNESUP s'opposera à toute proposition de conditionner le financement d'une activité académique à l'utilisation de l'Intelligence Artificielle générative dans cette activité.

Réduire le SNESUP défend la valorisation des activités pédagogiques sans IAg, notamment dans l'examen des dossiers de collègues au CNU et aux conseils des universités.

Compenser devant son renchérissement prévisible, le SNESUP revendique que tout financement de l'utilisation d'IAg dans l'enseignement supérieur soit accompagné d'un financement équivalent consacré à la santé et aux conditions de travail des étudiants, des personnels, ainsi qu'à l'adaptation écologique des campus.¹

3.4 IA et recherche

3.4.1 IA et revue de projets de recherche

Les évaluations de projets et d'articles de recherche, les évaluations par le CNU ou l'HCERES notamment sont l'occasion du traitement de données sensibles concernant les collègues, ainsi que de productions protégées par la propriété intellectuelle. De même lors des procédures de recrutement. Ces données ne sauraient donc être mises au contact de systèmes d'intelligence artificielle générative. Le SNESUP rappelle cette impossibilité. Il soutient les démarches et recours de collègues dont les données seraient exposées. Il forme et renforce ses secteurs juridiques et vie des personnels à cet effet.

3.4.2 Objection de conscience en recherche

Étant donné le caractère environnementalement, moralement et politiquement insoutenable des systèmes d'Intelligence Artificielle Générative, le SNESUP soutient le «Manifeste pour l'objection de conscience face à l'IA dans l'éducation et la recherche» de l'atécopol (<https://atecopol.hypotheses.org/13082>). Il s'associe et soutient toute action et recours de collègue objectant à l'usage de l'Intelligence Artificielle générative pour son activité professionnelle.

3.4.3 Éviter - Réduire - Compenser l'IAg en recherche

Les systèmes dits d'intelligence artificielle générative et les infrastructures sous-jacentes ont des effets délétères majeurs sur l'environnement et la société. Ces effets nécessitent la stricte application de la séquence «Éviter - Réduire - Compenser».

Éviter le SNESUP s'opposera à toute proposition de conditionner le financement d'une activité de recherche à l'utilisation de l'Intelligence Artificielle générative dans cette activité,

Réduire le SNESUP défend la valorisation des activités de recherche sans IAg, notamment dans l'examen des dossiers de collègues au CNU et aux conseils des universités.

¹Oui, on taxe à 75%.

Compenser devant son renchérissement prévisible, le SNESUP revendique que tout financement de l'utilisation d'IAg dans la recherche soit accompagné d'un financement de recherche équivalent consacré:

- à l'humanité dans son travail, son intelligence et sa créativité,
- à l'écologie,
- aux développements techniques nécessaires par la crise écologique et que le capitalisme empêche (dont les approches *low tech*)
- à des projets de recherche tirés au sort, restaurant la sérendipité compromise par le conformisme consubstantiel aux systèmes d'IAg.²

3.4.4 Formation syndicale aux problématiques de l'IA

Le SNESUP assure la formation de ses syndiqué-es aux enjeux de l'IA et aux moyens de lutte visant à en contrer les effets délétères.

²Oui, cette fois c'est 80%.